



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique

Question écrite n° 73802

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des personnes atteintes par le virus du sida en Afrique, et notamment en Afrique du Sud. Selon les informations disponibles, il apparaît que le Gouvernement sud-africain interdit l'utilisation d'un médicament - la névirapine -, antiviral à effet rétroactif, aux personnes séropositives et à leurs nouveau-nés alors que ce dernier pourrait sauver les 70 000 bébés qui naissent chaque année, dans ce pays, avec le virus. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être envisagées, au plan international, afin de lever cette interdiction et de faciliter l'accès aux personnes touchées par le VIH au traitement.

Texte de la réponse

La France déploie d'importants moyens pour permettre l'accès au traitement préventif de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant (PTME) en Afrique et plus particulièrement en Afrique du Sud. Elle a soutenu depuis plus de 5 ans la mise en place de projets pilotes pour la PTME dans plusieurs pays d'Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Afrique du Sud) mis en oeuvre par le Fonds de solidarité thérapeutique international (FSTI). La réussite de ces projets a largement contribué à la reconnaissance, au niveau international, de la pertinence et de la faisabilité de la PTME. Ces programmes se justifient clairement, tant sur le plan de l'éthique que de l'efficacité pour faire diminuer la prévalence du VIH/SIDA chez les enfants, tout en présentant un rapport coût/efficacité très intéressant. De plus ils sont susceptibles de jouer un rôle très favorable sur l'amélioration des services de prévention et de soins en direction des femmes enceintes. Dans le cadre du Fonds mondial pour lutter contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, la France a vigoureusement plaidé pour que les moyens attribués par le Fonds puissent être utilisés pour la mise en place, ou l'extension, de programmes de PTME dans tous les pays affectés par l'endémie d'infection à VIH/SIDA. Le conseil d'administration du fonds a clairement soutenu cette approche et les demandes actuellement examinées par le groupe technique d'étude des projets comportent pratiquement toutes un volet spécifique consacré à cette prévention. Ces projets constituent une porte d'entrée pour des projets plus généraux d'accès au traitement antirétroviral pour l'ensemble des personnes concernées : femmes, autres enfants de la famille, conjoints. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, au-delà des déclarations de ses dirigeants, il existe d'ores et déjà des programmes pilote de PTME et les différentes régions souhaitent s'engager dans le développement de ces programmes, au besoin sur leurs propres fonds, bien que le financement des actions de santé ne fasse pas partie de leurs compétences. La France continuera à plaider pour l'extension de ces programmes en Afrique, tant au sein des instances internationales que dans ses échanges bilatéraux avec les pays touchés, et à soutenir la mise en place de ces programmes par le biais de ses assistants techniques et des projets du fonds de solidarité prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73802

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1189

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2308